



GUIDE DU CONSEILLER

Assurance-vie temporaire Sun Life – Diabète

Votre guide de solutions pour les Canadiens atteints de diabète

Contenu :

Assurance-vie temporaire Essentielle Sun Life

Assurance-vie temporaire Cible santé Sun Life

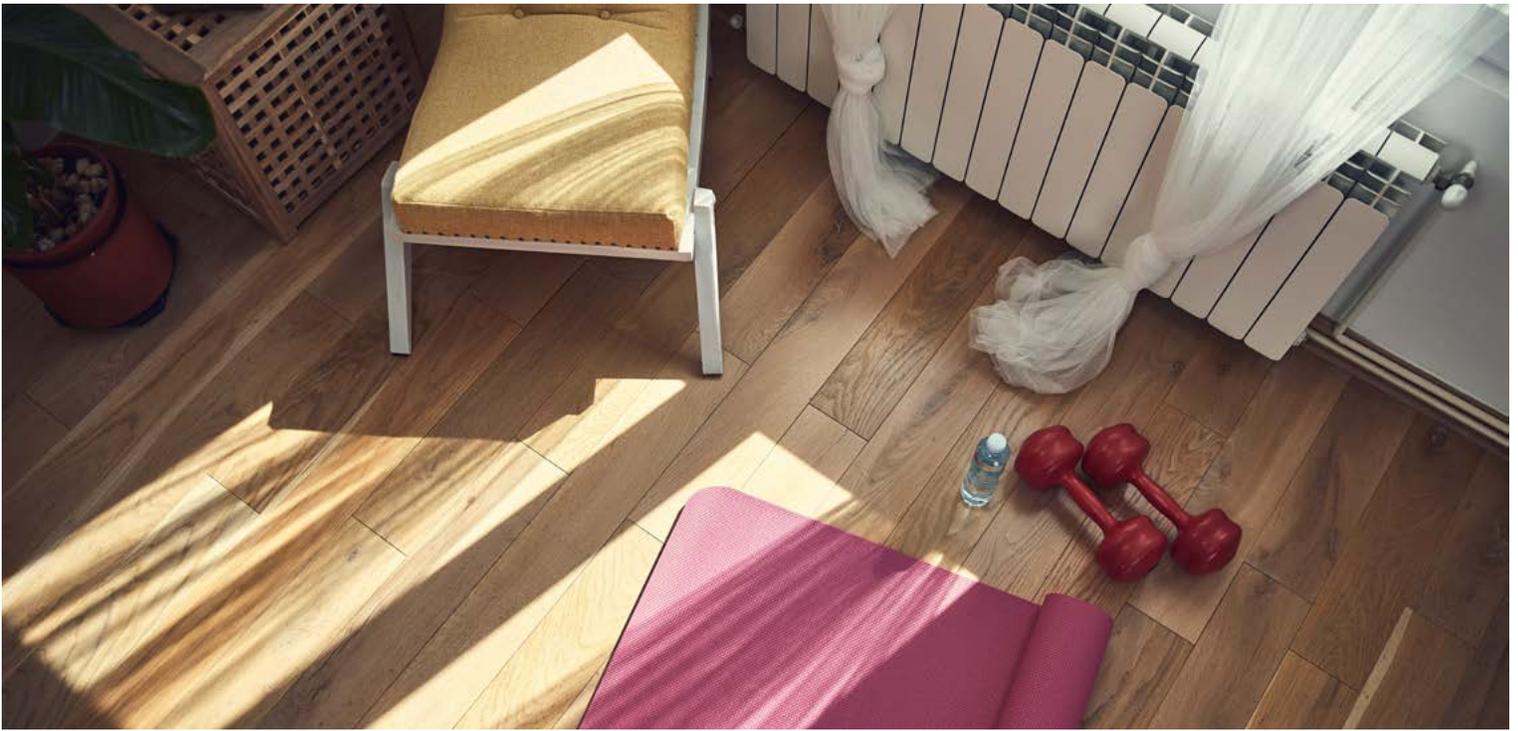
Assurance-vie temporaire 1 an Sun Life



Notre appui. Votre croissance.

Table des matières

Survol	3
Diabète gestationnel	3
Prédiabète	3
Solutions pour les Clients	4
Fonctionnement	4
Fonctionnement : le processus de proposition	6
Passer de nouveaux tests de laboratoire pour la Temporaire Cible santé et la Temporaire 1 an	7
Pour la Temporaire Cible santé :	7
Pour la Temporaire 1 an	7
Soutenir les Clients dans leur parcours santé	8
Vue d'ensemble des produits	8
Temporaire Évolution	8
Temporaire Essentielle	9
Temporaire Cible santé	10
Objectifs de santé pour la Temporaire Cible santé	11
Temporaire 1 an	11
Antidater pour conserver l'âge	12
Catégories de risque et tarification	12
Catégorie 3	12
Catégorie 5	12
Primes	13
Changements relatifs à l'usage du tabac	13
Déchéance du contrat et remise en vigueur	13
Déchéance du contrat	13
Remise en vigueur	13
Renseignements administratifs	14
Prestation du vivant de la personne assurée	14
Demandes de règlement	14
Exigences quant aux renseignements à communiquer sur les produits	14
Pourquoi choisir la Sun Life?	15



Survol

Pour les Canadiens vivant avec un diabète de type 1 ou 2, un diabète gestationnel ou un prédiabète, obtenir une assurance-vie relève parfois du défi. Aider les Clients à atteindre une sécurité financière durable est au cœur de tout ce que vous faites. Pour de nombreux Clients aux prises avec le diabète, notre gamme de solutions d'assurance temporaire peut être la première étape vers l'atteinte de cet objectif.

Diabète de type 1	Diabète de type 2	Points en commun
Aucune possibilité de prévention ou de guérison	Possibilité de prévention en modifiant les habitudes de vie	
Le corps ne produit pas assez d'insuline	Le corps ne produit pas assez d'insuline ou développe une résistance à l'insuline	Peuvent mener à d'autres problèmes de santé graves
Les causes sont inconnues – la génétique pourrait être un facteur	Parmi les causes, notons la génétique, le vieillissement, le manque d'activité physique, l'obésité, notamment	Requièrent de saines habitudes de vie et une supervision médicale
Besoin d'injections d'insuline à vie	Besoin d'insuline sur ordonnance	Symptômes : soif, besoin fréquent d'uriner, vision trouble

Source : Diabète Canada

Diabète gestationnel

Le diabète gestationnel se manifeste par des taux de glycémie élevés durant la grossesse, qui se stabilisent après l'accouchement. Les mères atteintes du diabète gestationnel ont 60 % de chances de développer un diabète de type 2 ultérieurement.

Source : Diabète Canada

Prédiabète

Le prédiabète se caractérise par des taux de glycémie supérieurs à la normale, mais pas assez élevés pour établir un diagnostic de diabète de type 2.

Source : Diabète Canada

Veuillez noter que ces renseignements ne constituent pas un avis médical.

Solutions pour les Clients

L'Assurance-vie temporaire Sun Life – Diabète peut être la bonne solution pour les Clients qui :

- ont reçu un diagnostic de diabète de type 1 ou 2, de diabète gestationnel ou de prédiabète;
- sont à la recherche de conseils pratiques pour les aider à gérer leur santé;
- ont de la difficulté à trouver une protection financière pour leurs proches.

Fonctionnement

Si vous présentez une proposition pour une Assurance-vie temporaire Évolution Sun Life et que le Client vous a indiqué avoir le diabète, nous pourrions lui offrir une des quatre solutions.

Important! Le Client doit autoriser la Sun Life à vous transmettre ses renseignements médicaux. Si au moment de la vente le Client n'autorise pas la Sun Life à vous transmettre (son conseiller) ses renseignements médicaux, il se pourrait que nous ne puissions pas lui offrir l'Assurance-vie temporaire Sun Life – Diabète.

Produit	Moment à partir duquel il est offert	Admissibilité	Prochaines étapes
Temporaire Évolution <ul style="list-style-type: none">• Produit renouvelable et transformable• Choix de garanties facultatives• T5 à T40• Sur une tête ou sur deux têtes• Offerte entre 0 et 80 ans	Le Client remplit une proposition pour une Temporaire Évolution.	Les Clients qui ont indiqué être atteints d'une des formes de diabète suivantes: diabète de type 1 ou 2, diabète gestationnel ou hyperglycémie.	<ol style="list-style-type: none">1. La Tarification évalue que le Client devra payer une surprime allant de 150 % à 350 % pour la Temporaire Évolution.
Temporaire Essentielle <ul style="list-style-type: none">• Produit non renouvelable et non transformable• Plus abordable que la Temporaire Évolution avec une surprime• T5 à T20• Offerte entre 18 et 65 ans	Le Client remplit une proposition pour une Temporaire Évolution. Le propriétaire et la personne assurée sont la même personne.	Les Clients qui ont indiqué être atteints d'une des formes de diabète suivantes: diabète de type 1 ou 2, diabète gestationnel ou hyperglycémie.	<ol style="list-style-type: none">1. La Tarification évalue que le Client devra payer une surprime allant de 175 % à 350 % pour la Temporaire Évolution et fait une offre pour une Temporaire Essentielle.2. Vous créez un aperçu de Temporaire Essentielle pour présenter cette option. Consultez la page Comment présenter sur le site pour les conseillers.3. Le Client peut choisir la Temporaire Évolution ou la Temporaire Essentielle.4. La Sun Life établit le contrat que le Client a sélectionné.

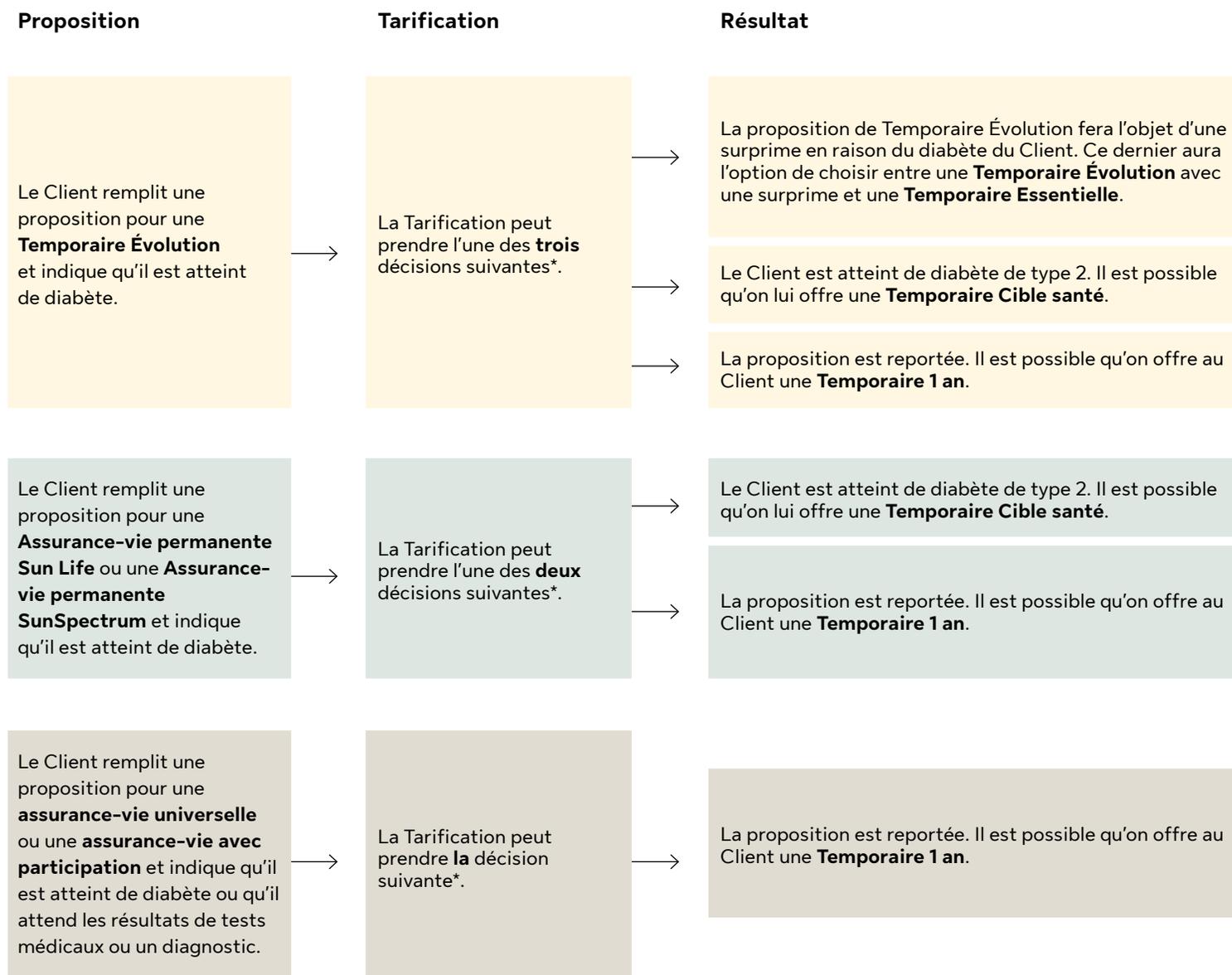
Produit	Moment à partir duquel il est offert	Admissibilité	Prochaines étapes
<p>Temporaire Cible santé</p> <ul style="list-style-type: none"> Produit non renouvelable et non transformable T5 à T20 Offerte entre 18 et 60 ans Mêmes tarifs que la Temporaire Évolution avec une surprime de 250 % si le Client atteint ou maintient les objectifs de santé. 	<p>Le Client remplit une proposition pour une Temporaire Évolution, une Assurance-vie permanente Sun Life ou une Assurance-vie permanente SunSpectrum*.</p> <p>Le propriétaire et la personne assurée sont la même personne.</p> <p>Pour les Clients non fumeurs seulement</p>	<p>Seulement pour les Clients qui ont indiqué être atteints de diabète de type 2</p>	<ol style="list-style-type: none"> La Tarification évalue la proposition du Client et peut offrir une Temporaire Cible santé d'une durée semblable à celle demandée et imposer 7 indicateurs de santé à maintenir ou sur lesquels travailler. Vous créez un aperçu de Temporaire Cible santé pour présenter cette option. Consultez la page Comment présenter sur le site pour les conseillers. Le Client signe une modification de contrat pour indiquer qu'il accepte de passer des tests de laboratoire au cours de l'année. Nous établissons le contrat. La couverture entre en vigueur à la date de décision de tarification. Au cours de l'année, le Client passe de nouveaux tests de laboratoire : <ul style="list-style-type: none"> Si le Client atteint ou maintient les indicateurs de santé, le contrat se poursuit. Si le Client n'atteint pas les indicateurs de santé ou ne passe pas de nouveaux tests de laboratoire, nous réduisons son capital nominal de moitié et augmenterons sa surprime, qui passera de 250 % à 400 %. La durée initiale sera conservée.
<p>Temporaire 1 an</p> <ul style="list-style-type: none"> Durée d'un an pour les propositions reportées relatives aux produits de la Sun Life Offerte entre 18 et 65 ans 	<p>Le Client remplit une proposition pour n'importe lequel de ces produits d'assurance-vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurance-vie temporaire Assurance-vie permanente Assurance-vie avec participation Assurance-vie universelle <p>Le propriétaire et la personne assurée sont la même personne.</p>	<p>Les Clients qui ont indiqué être atteints d'une des formes de diabète suivantes : diabète de type 1 ou 2, diabète gestationnel, hyperglycémie. D'autres motifs de report déterminés par la Tarification peuvent être admissibles.</p> <p>Note : Si un Client est atteint de diabète et qu'il a des antécédents médicaux ou est aux prises avec d'autres facteurs de risque, il se peut que nous ne puissions malheureusement pas lui offrir de couverture.</p>	<ol style="list-style-type: none"> La Tarification évalue la proposition du Client. La décision de tarification est « report ». Nous pouvons offrir au Client un contrat Temporaire 1 an. Vous créez un aperçu de Temporaire 1 an pour présenter cette option. Consultez la page Comment présenter sur le site pour les conseillers. Si le Client accepte, nous établissons le contrat. La couverture entre en vigueur à la date de décision de tarification. Au cours de l'année, le Client se soumet de nouveau à une tarification complète. <ul style="list-style-type: none"> Si le Client est assurable, nous lui offrirons le produit d'assurance-vie indiqué dans sa proposition. Nous traiterons le dossier comme un remplacement.

* L'Assurance-vie permanente SunSpectrum et l'Assurance-vie permanente Sun Life sont des produits identiques. La marque SunSpectrum est une marque de produits vendus exclusivement par les conseillers Distribution Financière Sun Life.

Le saviez-vous?

Le propriétaire et la personne assurée doivent être la même personne dans le cas de la Temporaire Essentielle, de la Temporaire Cible santé et de la Temporaire 1 an.

Fonctionnement : le processus de proposition



* Si un Client est atteint de diabète et qu'il a des antécédents médicaux ou est aux prises avec d'autres facteurs de risque, il se peut que nous ne puissions malheureusement pas lui offrir de couverture.

Le saviez-vous?

Nous tenterons d'accorder au Client la durée la plus proche de celle indiquée dans sa proposition. Si le Client a rempli une proposition pour une Temporaire Évolution 20 ans ou plus, nous lui proposerons une Temporaire Essentielle ou une Temporaire Cible santé 20 ans – selon la situation.

Le saviez-vous?

L'Assurance-vie permanente SunSpectrum et l'Assurance-vie permanente Sun Life répondent à un besoin permanent. Les Clients qui la demandent et qui feraient autrement face à un refus ou à un report peuvent profiter d'une certaine paix d'esprit sachant qu'ils peuvent être couverts par une Temporaire Cible santé ou une Temporaire 1 an.



Passer de nouveaux tests de laboratoire pour la Temporaire Cible santé et la Temporaire 1 an

Nous gérons les suivis avec le Client. Voici le fonctionnement :

Pour la Temporaire Cible santé

Au cours du 10^e mois du contrat, nous contacterons le Client pour qu'il passe des tests de laboratoire. Nous commanderons les tests et nous ferons le suivi avec le Client après un mois.

Si le Client atteint les indicateurs de santé requis, nous ne modifierons pas son contrat. Nous vous tiendrons au courant.

Si nous ne recevons pas les résultats des tests de laboratoire après le suivi d'un mois, nous enverrons une autre demande au Client. Nous lui indiquerons qu'il manque des exigences.

Après 12 mois :

- Si nous n'avons toujours pas reçu les résultats, nous vous enverrons un dernier courriel concernant les exigences manquantes.
- Si nous n'avons toujours pas reçu les résultats des tests de laboratoire au 13^e mois, nous ajusterons le contrat Temporaire Cible santé conformément aux dispositions du contrat.
- Nous augmenterons donc la surprime, qui passera à 400 %, et réduirons le capital nominal de moitié. Nous enverrons une modification de contrat au Client confirmant les changements et vous ferons parvenir un avis.

Pour la Temporaire 1 an

Six mois après avoir établi la Temporaire 1 an, nous communiquerons avec le Client pour lui rappeler de remplir les exigences manquantes.

Au cours du 11^e mois du contrat, nous communiquerons de nouveau avec le Client pour lui rappeler de remplir les exigences manquantes, si ce n'est pas déjà fait. Nous l'informerons également que son contrat arrivera bientôt à échéance.

Le Client a la possibilité de remplir une autre proposition d'assurance dès que les exigences manquantes sont remplies. Si nous recevons la proposition au cours des 12 mois suivant la date d'établissement de la Temporaire 1 an initiale, nous traiterons l'opération comme un remplacement.

Après 12 mois, la couverture d'assurance prendra fin.

Soutenir les Clients dans leur parcours santé

En plus d'offrir une protection d'assurance précieuse, l'Assurance-vie temporaire Sun Life – Diabète vise à aider les Clients à atteindre un mode de vie sain. Les Clients qui sont atteints de diabète et qui ont acheté une Temporaire Essentielle, une Temporaire Cible santé, une Assurance-vie permanente Sun Life, une Assurance-vie permanente SunSpectrum ou une Temporaire 1 an recevront un accès à des ressources en matière de mieux-être. Ces ressources ne font pas partie du contrat et peuvent changer.

Vue d'ensemble des produits

L'âge à l'établissement est fixé selon l'âge pour l'assurance de la personne à assurer ou selon son âge à l'anniversaire le plus proche. Par exemple, si le Client a 48 ans et 7 mois, son âge pour l'assurance sera fixé à 49 ans.

Pour tous les contrats Assurance-vie temporaire Sun Life – Diabète, le propriétaire et la personne assurée doivent être la même personne.

Temporaire Évolution

Nous pouvons offrir l'Assurance-vie temporaire Évolution Sun Life aux proposants qui présentent un risque standard ou un risque aggravé (surprime). En échange de primes plus élevées en raison d'une surprime, les Clients profiteront de toutes les caractéristiques de la Temporaire Évolution.

Les Clients faisant l'objet d'une surprime recevront aussi une offre pour une Temporaire Essentielle. Il peut s'agir d'une solution pour les Clients qui ont besoin d'une couverture réellement temporaire qui respecte leur budget.

La Temporaire Évolution est renouvelable et transformable, et offre des garanties facultatives et des durées allant de 5 à 40 ans. Pour en savoir plus, consultez le guide du conseiller sur la Temporaire Évolution.

Comme conseiller du Client, vous pouvez l'aider à déterminer s'il est sensé d'accepter la Temporaire Évolution avec surprime, ou la Temporaire Essentielle sans possibilité de renouvellement ni de transformation. Vous vous assurez que la couverture répond à ses besoins.



Temporaire Essentielle

Une solution plus abordable que la Temporaire Évolution avec une surprime

Renseignements sur le contrat

Durées offertes	De 5 à 20 ans, inclusivement	
Classification relative à l'usage du tabac	<ul style="list-style-type: none">• Non-fumeur• Fumeur	
Âge à l'établissement et propriété	<ul style="list-style-type: none">• Âge minimum à l'établissement : 18 ans• Âge maximum à l'établissement : 65 ans• Le propriétaire du contrat et la personne assurée doivent être la même personne.• Le propriétaire du contrat ne peut pas transférer la propriété du contrat à une autre personne dans l'avenir, sauf au Québec.	
Options de couverture	Contrat sur une tête seulement <ul style="list-style-type: none">• La couverture est basée sur une seule personne assurée.• Le capital-décès est versé au décès de la personne assurée.• Les contrats sur deux têtes et avec l'option Multiassurance ne sont pas offerts.	
Paliers	De 50 000 \$ à 99 999 \$ De 100 000 \$ à 249 999 \$ De 250 000 \$ à 499 999 \$	De 500 000 \$ à 999 999 \$ De 1 000 000 \$ à 1 999 999 \$ 2 000 000 \$ (montant d'assurance maximum)
Catégories pour la tarification	Fumeur/Non-fumeur <ul style="list-style-type: none">• Catégorie 3 : pas de nicotine depuis 12 mois, bonne santé et bon style de vie• Catégorie 5 : usage de nicotine sous une forme quelconque, santé et style de vie assez bons Note : Ceux qui fument un gros cigare à l'occasion (12 par année) sont considérés comme étant dans la catégorie 3.	
Changements apportés aux montants d'assurance	<ul style="list-style-type: none">• Les diminutions sont permises en tout temps après l'établissement du contrat.• Les augmentations du montant d'assurance ne sont pas possibles.	
Possibilités de renouvellement et de transformation	<ul style="list-style-type: none">• Produit non renouvelable et non transformable• Le contrat ne peut pas être transformé en assurance permanente.• Le contrat ne peut pas être transformé en un nouveau contrat temporaire d'une durée plus longue.	
Frais de contrat et options de paiement des primes	Périodicité des primes <ul style="list-style-type: none">• Annuelle• Mensuelle	Frais de contrat <ul style="list-style-type: none">• 25,00 \$• 2,25 \$
Garanties facultatives	<ul style="list-style-type: none">• Non offertes	
Caractéristiques spéciales	<ul style="list-style-type: none">• Les Clients recevront des courriels qui leur donneront accès à des ressources en matière de mieux-être pour les aider dans leur parcours santé*.	

* Ces ressources ne font pas partie du contrat et peuvent changer.

Temporaire Cible santé

Une solution conçue sur mesure pour les Clients atteints de diabète de type 2

Renseignements sur le contrat

Durées offertes	De 5 à 20 ans, inclusivement	
Classification relative à l'usage du tabac	• Non-fumeur seulement	
Âge à l'établissement et propriété	• Âge minimum à l'établissement : 18 ans • Âge maximum à l'établissement : 60 ans • Le propriétaire du contrat et la personne assurée doivent être la même personne. • Le propriétaire du contrat ne peut pas transférer la propriété du contrat à une autre personne dans l'avenir, sauf au Québec.	
Options de couverture	Contrat sur une tête seulement • La couverture est basée sur une seule personne assurée. • Le capital-décès est versé au décès de la personne assurée. • Les contrats sur deux têtes et avec l'option Multiassurance ne sont pas offerts.	
Paliers	De 50 000 \$ à 99 999 \$ De 100 000 \$ à 249 999 \$	De 250 000 \$ à 499 999 \$ 500 000 \$ (montant d'assurance maximum)
Catégories pour la tarification	• Catégorie 3 : pas de nicotine depuis 12 mois, bonne santé et bon style de vie	
Changements apportés aux montants d'assurance	• Les diminutions sont permises en tout temps après l'établissement du contrat. • Les augmentations du montant d'assurance ne sont pas possibles.	
Possibilités de renouvellement et de transformation	• Produit non renouvelable • Le contrat ne peut pas être transformé en assurance permanente dans l'avenir. • Le contrat ne peut pas être transformé en un nouveau contrat temporaire d'une durée plus longue.	
Frais de contrat et options de paiement des primes	Périodicité des primes • Annuelle • Mensuelle	Frais de contrat • 25,00 \$ • 2,25 \$
Garanties facultatives	• Non offertes	
Indicateurs de santé sur lesquels travailler	• 7 indicateurs de santé • Selon les résultats de l'évaluation de la santé effectuée au premier anniversaire du contrat, nous pouvons réduire le capital nominal du contrat et augmenter la surprime dès cette date. Nous demanderons une évaluation de la santé une seule fois et n'évaluerons pas le Client de nouveau.	
Caractéristiques spéciales	• Les Clients recevront des courriels qui leur donneront accès à des ressources en matière de mieux-être pour les aider dans leur parcours santé*.	

* Ces ressources ne font pas partie du contrat et peuvent changer.

Objectifs de santé pour la Temporaire Cible santé

Durant le processus de tarification, nous déterminerons les indicateurs de santé sur lesquels les Clients de la Temporaire Cible santé devront travailler. Nous les incluons dans le contrat du Client. S'il atteint ou maintient ces indicateurs de santé avant le premier anniversaire du contrat, le Client pourra conserver sa couverture.

S'il ne les a pas atteints ou maintenus, ou s'il n'a pas passé de nouveaux tests de laboratoire avant le premier anniversaire du contrat, nous réduirons son capital nominal de moitié. Ce sera précisé dans le contrat du Client.

Indicateur de santé	Définition	Cible	Pourquoi
HbA1C	Mesure de la glycémie moyenne au cours des 2 à 3 derniers mois	8,5 % ou moins	Indicateur de la résistance à l'insuline
Pression artérielle	Mesure de la force qui propulse le sang dans le système circulatoire	140 (systolique)/90 (diastolique) ou moins	Indicateur de la santé cardiaque
Cholestérol LDL	Mesure du risque de maladie cardiovasculaire	130 mg/dL ou moins	Indicateur de la santé cardiaque
DFGe – Débit de filtration glomérulaire estimé	Mesure de la fonction rénale	60 mL/min par 1,73 m ² ou plus	Indicateur de la santé rénale
Rapport albumine/créatinine	Mesure du taux d'albumine dans l'urine	Albuminurie : 30 mg/dL ou moins	Indicateur de la santé rénale
Corpulence (indice de masse corporelle ou IMC)	Mesure de l'IMC calculé au moyen de la taille et du poids fournis dans la proposition	Si l'IMC est de 36 ou moins au moment de la proposition, le poids doit être maintenu. Si l'IMC est de 36,1 ou plus au moment de la proposition, le Client devra perdre _____ livres.	Indicateur de la santé générale
Cotinine dans l'urine	Mesure d'un dérivé (métabolite) de la nicotine	Négatif	Biomarqueur de l'exposition aux produits contenant du tabac ou de la nicotine

Temporaire 1 an

Nous pouvons offrir l'Assurance-vie temporaire 1 an Sun Life comme une solution aux Clients qui ont demandé une assurance-vie à la Sun Life et qui ont vu leur proposition être reportée durant le processus de tarification.

La Temporaire 1 an offre une couverture d'un an et n'est pas renouvelable ni transformable. Si le Client indique qu'il est atteint de diabète, nous lui fournirons des ressources en matière de mieux-être durant la période de couverture d'un an.

Nous n'offrirons la Temporaire 1 an au Client qu'une fois, pour seule une proposition. Si le Client accepte la couverture, nous ne lui offrirons plus ce produit si nous reportons une autre proposition dans l'avenir.

Note: La Temporaire 1 an, la Temporaire Cible santé et la Temporaire Essentielle sont offertes pour les propositions d'affaires nouvelles seulement, et non pour les transformations où le contrat fait l'objet d'une tarification en raison d'une augmentation du capital nominal.

Pour en savoir plus, consultez le guide du conseiller sur la Temporaire 1 an.

Antidater pour conserver l'âge

Il n'est pas possible d'antidater le contrat pour conserver l'âge dans le cas de la Temporaire 1 an ni de la Temporaire Cible santé. Vous pouvez toutefois antidater le contrat Temporaire Essentielle d'un maximum de 12 mois. Nous daterons le contrat du jour avant le passage à l'âge le plus proche et fixerons le montant des primes en fonction de l'âge plus jeune du Client. Les Clients doivent payer toutes les primes depuis la date du contrat.

Par exemple :

Anniversaire du Client : 40 ans le 15 novembre

Date de la proposition : 1^{er} juillet

En inscrivant la date sur la proposition, tenez compte de l'âge du Client à son dernier anniversaire, qui était il y a 7 mois et demi. Son prochain anniversaire (41 ans) est dans 4 mois et demi. Le Client est plus proche de son 41^e anniversaire que de son 40^e anniversaire, donc l'âge pour l'assurance est 41 ans.

Antidatons maintenant la proposition de 3 mois, soit au 1^{er} avril. Le dernier anniversaire du Client (quand il a eu 40 ans) remonte à 4 mois et demi. Il fêtera son prochain anniversaire (ses 41 ans) dans 7 mois et demi. Son anniversaire de 40 ans étant plus près de la date de la proposition antidatée, son âge pour l'assurance est donc de 40 ans.

Catégories de risque et tarification

Nous offrons deux catégories de risque pour la Temporaire Essentielle et la Temporaire 1 an. La Temporaire Cible santé n'offre qu'une seule catégorie (non-fumeur). La tarification préférentielle n'est pas offerte.

- Non-fumeur : catégorie 3
- Fumeur : catégorie 5

Catégorie 3

Aucun usage de tabac depuis 12 mois, bonne santé et bon style de vie

Pour que la catégorie 3 lui soit attribuée, la personne à assurer ne doit pas avoir fait usage, au cours des 12 derniers mois, d'un produit quelconque contenant du tabac, de cigarillos, de cigares ni de produits de désaccoutumance au tabac.

Catégorie 5

Usage de nicotine sous une forme quelconque, santé et style de vie assez bons

Le saviez-vous?

La Sun Life attribuera la classification non-fumeur aux fumeurs occasionnels de gros cigares (jusqu'à 12 par année, avec test de cotinine négatif).

Primes

Les Clients peuvent payer leurs primes mensuellement par prélèvements bancaires (PB) ou annuellement. Pour chaque contrat, la prime variera selon la durée du contrat, le palier de prime, le sexe, l'âge à l'établissement et la catégorie de risque.

Frais de contrat

Les frais de contrat sont de 25 \$ par année ou de 2,25 \$ par mois.

Paliers

- De 50 000 \$ à 99 999 \$
- De 100 000 \$ à 249 999 \$
- De 250 000 \$ à 499 999 \$
- De 500 000 \$* à 999 999 \$
- De 1 000 000 \$** à 1 999 999 \$
- 2 000 000 \$***

* 500 000 \$ est le montant à l'établissement maximum pour la Temporaire Cible santé.

** 1 000 000 \$ est le montant à l'établissement maximum pour la Temporaire 1 an.

*** 2 000 000 \$ est le montant à l'établissement maximum pour la Temporaire Essentielle.

Changements relatifs à l'usage du tabac

Pour la Temporaire Essentielle seulement, une personne assurée peut faire modifier la catégorie fumeur en catégorie non-fumeur en remplissant une Déclaration relative à l'usage du tabac (formulaire F18). Avant d'appliquer le tarif non-fumeur, il nous faut des preuves d'assurabilité. La Sun Life doit les approuver. Si la catégorie non-fumeur est approuvée, la prime sera moins élevée.

Déchéance du contrat et remise en vigueur

Déchéance du contrat

Si le Client ne paie pas la prime requise dans les 31 jours suivant son exigibilité, le contrat tombera en déchéance. Le Client doit faire le paiement requis s'il veut éviter que le contrat tombe en déchéance.

Remise en vigueur

Si le contrat a pris fin parce qu'il est tombé en déchéance, le Client peut demander sa remise en vigueur. S'il veut remettre le contrat en vigueur, le Client doit :

- en faire la demande dans un délai de 2 ans après la date à laquelle le contrat a pris fin;
- fournir à la Sun Life de nouvelles preuves d'assurabilité, jugées satisfaisantes à notre avis, à l'égard de toutes les personnes assurées;
- régler toutes les primes impayées plus l'intérêt couru jusqu'à la date de remise en vigueur du contrat.

Si nous n'approuvons pas la demande de remise en vigueur, nous rembourserons le paiement qui l'accompagnait.

Renseignements administratifs

Prestation du vivant de la personne assurée

Cette prestation est offerte du vivant de la personne assurée pour tous les produits d'assurance-vie de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Cette disposition non contractuelle prévoit que la compagnie peut, à sa discrétion, approuver le paiement d'une avance dans certaines circonstances. Cela peut être utile lorsque la personne assurée reçoit un diagnostic de maladie terminale. Le propriétaire du contrat peut demander un paiement unique égal à 50 % du capital-décès, à concurrence de 100 000 \$. Nous déduisons cette somme, plus l'intérêt, du capital-décès au moment de son versement. Les dispositions appliquées sont celles qui seront en vigueur au moment de la demande.

Note : La prestation du vivant de la personne assurée n'est pas offerte avec la Temporaire 1 an.

Demandes de règlement

Vous pouvez aider les bénéficiaires à faire leur demande de règlement en composant le 1-877-272-8353 pour obtenir les formulaires pour eux. La personne qui présente la demande de règlement doit nous donner tous les renseignements dont nous avons besoin pour évaluer la demande. Cela comprend la preuve du décès de la personne assurée.

Exigences quant aux renseignements à communiquer sur les produits

Vous devez donner aux Clients un exemplaire du guide du Client sur la Temporaire Évolution, la Temporaire Essentielle, la Temporaire Cible santé ou la Temporaire 1 an. Le guide est requis pour aider le Client à prendre une décision éclairée à propos du contrat qui répondra à ses besoins. Il devra être remis une fois que l'offre est faite. Vous trouverez les guides sur le site pour les conseillers. D'autres renseignements à communiquer s'y trouvent, ainsi que des exemples de pages du contrat.

Il est important de rencontrer régulièrement les Clients pour passer en revue leur couverture et vous assurer qu'ils bénéficient de la protection qui répond à leurs besoins.



Pourquoi choisir la Sun Life?

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale. Au Canada, nous avons commencé à vendre de l'assurance-vie en 1871. Depuis, notre engagement à aider les gens à atteindre une sécurité financière durable grâce à des produits de pointe, à des conseils d'expert et à des solutions novatrices nous a permis de faire connaître la Sun Life, une marque en laquelle les gens ont confiance.

En savoir plus

Pour en savoir plus sur l'Assurance-vie temporaire Sun Life – Diabète, communiquez avec votre gestionnaire des relations à la Sun Life ou consultez le site pour les conseillers.



Notre appui. Votre croissance.